



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

DISCOURS DE
S.E.M. Eloi Maxime Alphonse DOVO,
MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU
33^{ème} CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN
(COI)
12 SEPTEMBRE 2018, MAURICE

Salutations protocolaires d'usage

.....

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir d'être parmi vous aujourd'hui, dans le cadre de ma première participation, en tant que membre du Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien, à ce 33^{ème} rendez-vous de notre instance.

Je tiens à ce titre, à vous adresser mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé.

Je voudrais, tout autant, saisir cette occasion pour remercier le peuple et le Gouvernement mauricien pour leur accueil ainsi que pour toutes les facilités qui ont été mises à la disposition de ma délégation.

Excellences, Mesdames et messieurs,

L'ordre du jour de nos travaux m'interpelle à plus d'un titre car il nous renvoie l'image d'une organisation dynamique et en constante évolution, confirmant notre foi en l'indianocéanie, en son potentiel et en sa singularité.

A l'heure où nous faisons le bilan de la présidence mauricienne de la COI, j'aimerais par ailleurs, adresser mes félicitations à l'endroit de la République de Maurice, pour les initiatives menées au cours de ce mandat.

Celles-ci, nous avons pu l'apprécier, se sont inscrites dans une démarche qui, d'une part, voudrait que la COI soit en phase avec les défis caractérisant notre sous-région et qui, d'autre part, répond aux exigences d'une gestion saine et efficiente.

A cet égard, les quelques points qui suivent ont principalement retenu mon attention.

En matière de promotion et de consolidation de la paix, et particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, des actions ciblées ont pu effectivement être concrétisées en prospectant et en instaurant de nouveaux partenariats.

Ces actions se sont traduites, notamment par la mise en place d'un cadre de coopération avec le Secrétariat général des Nations Unies et de la feuille de route s'y rapportant ainsi que la signature de nouvel accord avec l'ONUDC (*Tel que cela a été rappelé par les précédents orateurs*).

Une approche novatrice a également été la tenue, à Maurice, de la Conférence ministérielle sur la sécurité maritime dans la région Sud-ouest de l'océan Indien, les 28 et 29 avril 2018 ; évènement dont le succès nous conforte dans la capacité de la COI à se poser en tant qu'organisation leader dans l'édification d'une architecture de sécurité maritime adaptée aux enjeux socio-économiques, géopolitiques et environnementaux actuels.

Dans la foulée, nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée significative qu'a été la signature des accords régionaux portant sur le partage des informations et la coordination des actions en mer dans le cadre de l'opérationnalisation effective de nos deux centres régionaux.

Dans cette perspective de renforcement du mécanisme de coordination régionale, je réitère l'appel à l'endroit de toutes les parties prenantes en vue de la signature ou de la mise en œuvre effective de ces accords, par la nomination des officiers de liaisons régionaux.

En effet, est-il besoin de rappeler que ces mécanismes mis en œuvre à travers l'opérationnalisation du Centre Régional de Fusion d'Informations maritimes (CRFIM) et du Centre Régional de Coordination des Opérations (CRCO) sont des outils de premier ordre dans la lutte contre les menaces maritimes prises dans leur globalité (piraterie, pêches illégales, migration illégale, trafics divers et contrebande) ? Ils nous offrent la garantie de la sécurité et du développement des activités en mer.

Essentiels pour les pays insulaires que nous sommes, ils le sont tout autant pour les pays en dehors de la région dont les flottes de commerce et de pêche empruntent les routes maritimes de l'Océan Indien Occidental.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'évoquais précédemment le cadre de coopération établi entre la COI et l'ONU. Il s'agit là pour nous d'un volet important de notre coopération car il a trait à la consolidation de la stabilité régionale. Nous nous réjouissons, de ce fait, que dans la continuité des acquis des précédentes présidences du

Conseil, l'accent ait été mis, tel qu'énoncé dans la feuille de route s'y rapportant, sur l'importance de la diplomatie préventive, de la médiation des conflits ou encore de l'assistance électorale en vue de maintenir cette stabilité.

Nous le savons, Madagascar s'attelle actuellement aux préparatifs des élections présidentielles dont le 1^{er} tour aura lieu le 07 novembre prochain.

Nous vivons donc un moment capital dans la vie démocratique de notre pays car le défi de taille est celui non seulement de maintenir un climat pré et post-électoral apaisé, mais également et corollairement, de mettre fin aux crises politiques cycliques dans la Grande Ile par la tenue d'élections crédibles.

A nos partenaires, si besoin est encore, nous tenons ainsi à réitérer le message que sans stabilité, comme préalable au développement, toute coopération est vaine car ne portera pas les fruits escomptés et qu'il serait opportun, de ce fait d'accorder au partenariat dans ce domaine tout l'intérêt que cela implique dans le cadre d'une organisation de proximité comme la COI.

Excellences, Mesdames et messieurs,

Sur la thématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, laquelle constitue une préoccupation croissante au niveau national comme à l'échelle régionale, je tiens à rassurer les Etats membres, le Secrétariat général de la COI tout comme nos différents partenaires.

En effet, en dépit du report de la tenue, à Madagascar, de la Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en indianocéanie annoncée lors de notre dernier Conseil extraordinaire, les circonstances ayant conduit à ce report ne sauraient en aucun cas remettre en cause l'engagement du Gouvernement malagasy en faveur de la mise en œuvre, certes laborieuse, du Programme Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRESAN).

J'aimerais, par ailleurs, à cet égard réitérer la conviction du Gouvernement malagasy que la réponse appropriée à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle devra s'appuyer non seulement sur l'accroissement des productions agricoles d'intérêts national et régional mais également sur

l'implication directe aussi bien des groupements de producteurs, des représentants des acteurs opérant dans le commerce des produits agricoles ou agro-alimentaires tout autant que des décideurs politiques dans la formulation et la mise en œuvre des projets.

Je le disais enfin tantôt, cette présidence a également été axée sur l'amélioration de l'organisation interne du Secrétariat en mettant l'accent sur l'identification des dysfonctionnements d'ordre structurel ou liés à la gestion, lesquels constituent, comme dans toute organisation, une entrave à l'atteinte intégrale de ses objectifs.

Nous ne pouvons que nous féliciter des pas accomplis en ce sens au cours de ces derniers mois et des diverses améliorations apportées notamment par la mise en place du service d'audit interne et du Comité d'audit.

Au-delà des objets de mon intervention, d'autres sujets pertinents seront débattus par notre Conseil en témoignage de l'accroissement du volume d'activités de notre Organisation, plaçant cette dernière au rang d'artisan majeur du développement harmonieux de la région.

Je ne saurais clore mon propos, à l'heure où la République des Seychelles reprendra le flambeau, à l'issue de nos travaux de ces deux jours, sans lui souhaiter un mandat aussi riche en réalisations tout en ayant foi en ce qu'elle ne ménagera aucun effort en vue du succès de la mise en œuvre de ce vaste chantier de modernisation de notre Organisation. Elle sait pour cela pouvoir compter sur notre soutien.

Je souhaite pleins succès à nos travaux !

Vive la Commission de l'Océan Indien !

Je vous remercie de votre aimable attention.